

COMMISSION SPORTIVE NORD

La saison 2018/2019 n'a pas connu de grands bouleversements en dehors de la création de la D4 mise en place pour répondre à une forte demande de la part de joueurs qui souhaitent ne rencontrer que des adversaires de leur niveau.

Ce championnat a été organisé en 6 poules. Ce n'est probablement qu'un début car les retours que nous avons reçus, sont très positifs.

Cette division est déconnectée du championnat traditionnel. Le classement des joueurs y participant, ne peut pas être supérieur à 599 pts ; il n'y a pas de montée/descente.

Toutefois une équipe qui le souhaite peut intégrer la D3 en phase 2.

La D3 restant la dernière division officielle, il suffit de s'y inscrire pour participer.

Les équipes qui reçoivent le samedi, ne sont pas très nombreuses. Sur ce point, il y a eu moins de problèmes car le secrétariat a envoyé, avant chaque journée, la liste des équipes recevant le samedi. Toutefois, nous encourageons vivement les équipes qui reçoivent le samedi à contacter, dans la semaine qui précède la rencontre, leurs adversaires afin de s'assurer que ceux-ci ont bien pris en compte cet élément. Cela n'est pas une obligation mais de la courtoisie.

Les équipes, en D3, qui ne peuvent en aucun cas se déplacer le samedi doivent le signaler sur le formulaire des consignes avant jour J.

En D3, deux équipes peuvent s'entendre pour reporter une rencontre. Cette rencontre devra impérativement être disputée avant la journée suivante prévue au calendrier. Si une des 2 équipes ne donne pas son accord, la rencontre doit se jouer à la date prévue soit le dimanche soit le samedi. Cela doit également être validé par la commission sportive. Aucun report n'est possible pour la dernière journée de chaque phase.

Toutes les compétitions départementales sont désormais disputées avec des balles plastiques.

Périodiquement, vous recevez des flashs de la CSN. Ceux-ci ont pour but de sensibiliser les clubs et tous les licenciés sur certains points particuliers du règlement qui, au vu des pénalités, engendrent des difficultés d'interprétation. Comme certains clubs l'ont déjà fait l'idéal serait d'afficher ces flashs afin d'attirer l'attention de tous les joueurs du club.

Il n'est plus nécessaire d'envoyer les feuilles au secrétariat sauf si des annotations sont faites à son verso.

Une feuille devra être conservée par l'équipe recevant ; une autre sera donnée à l'équipe visiteuse. La feuille sera conservée par les deux équipes et **devra être transmise à la demande de la commission sportive départementale si celle-ci le demande.**

Pour être recevables, les annotations au dos de la feuille doivent être signées par les 2 capitaines et le juge arbitre. Un capitaine ne peut pas refuser de signer.

Le fait de signer ne signifie pas un accord sur les faits mais atteste simplement la prise de connaissance des annotations.

Pour les équipes exemptes ou bénéficiant d'un forfait, elles doivent impérativement enregistrer la composition de l'équipe sur SPID (en cas d'impossibilité, la composition doit

être transmise au secrétariat) Ne pas donner sa composition est contraire au règlement et peut fausser la règle du brûlage.

Inscrire sur la feuille de rencontre de fausses informations ou des résultats fictifs peut avoir des conséquences importantes. Les signataires et responsables des faux sont traduits devant l'Instance Régionale de Discipline et risquent de graves sanctions.

Cette saison encore, malgré nos nombreux rappels, plusieurs équipes ont été pénalisées suite au brûlage de la J2. Nous vous invitons à reprendre connaissance de ce point de règlement (titre II chapitre I article II.112)

La FFTT a voté dès la saison 2016/2017, l'autorisation les benjamins à jouer en championnat traditionnel seniors.

Au niveau du nombre de litiges, nous enregistrons, cette saison, une légère baisse : 66 cette saison pour 71 la saison 2017-2018.

Cependant, il est regrettable de constater que l'essentiel des litiges correspond à des forfaits et des brûlages (surtout en J2)

Le rôle de la commission sportive est de veiller à ce que toutes les épreuves départementales se déroulent conformément aux règlements en vigueur. C'est elle aussi qui constitue les poules du championnat par équipes et les divisions du critérium fédéral avec une équipe différente pour chacune de ces compétitions.

Composition de la commission sportive

Pour le championnat par équipes

Régis Fenet: Championnats jeunes

Jacques Deschamps: Championnat poussins/benjamins

René Lootens pour la D1

Jean André Willaert pour la D2

Dominique Seynhaeve pour la D3

Pour le critérium fédéral

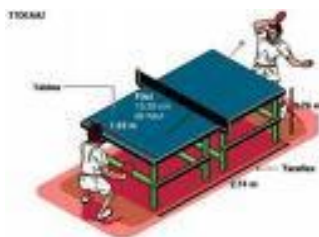
Bruno Revel

A ajouter aussi, la participation active de nos Secrétaires

Un membre élu du Comité Directeur est désigné comme responsable de chaque épreuve organisée par le Comité du Nord.

René LOOTENS

Secrétaire de la Commission Sportive



STAT LITIGES 2018/2019

	30/9	7/10	28/10	11/11	25/11	2/12	16/12		20/1	3/2	10/3	24/3	7/4	28/4	12/5		
LITIGES	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	total PH1	J13	J14	J15	J16	J17	J18	J19	total PH2	total saiso
BENJAMIN	2	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2
NON LICENCIE	1	1	1	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	3
2 MUTES	0	0	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2
2 FEMININES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
JOUEUR BRULE	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	1	0	5	6	8
BRULAGE J2	0	12	0	0	0	0	0	12	0	4	0	0	0	0	0	4	16
FORFAIT EXCUSE	1	1	1	0	0	3	1	7	0	1	0	2	5	2	1	11	18
FORFAIT NON EXCUSE	0	0	0	0	0	0	1	1	2	1	1	0	0	1	1	6	7
EQUIPE INCOMPLETE	0	2	0	0	0	0	3	5	0	2	0	0	0	2	1	5	10
SANS CERTIFICAT MEDICAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
INFRACTION AUX REGLEMEN	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
total/journée	4	16	4	0	0	3	7	34	2	8	1	2	6	5	8	32	66